

CONCOURS DE NOUVELLES 2011

Règlement



<p>Article 1 : Un concours de nouvelles est organisé par l'association Lennvor dans le cadre du 13ème Salon du livre intitulé « Parlez moi d'Amour... » qui aura lieu les 26 et 27 novembre 2011 au Relecq-Kerhuon. Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Trois catégories : jeunes de 11 à 13 ans de 14 ans à 17 ans - et adultes (deux lauréats dans cette dernière catégorie)</p> <p>Article 2 :</p> <p>Les nouvelles rédigées devront nous parler d'Amour sous la forme d'une lettre, d'une correspondance ou d'un journal intime. Selon votre inspiration, elles devront évoquer l'amour-passion, l'amour filial, l'amour pour votre animal favori, votre star,...</p> <p>Article 3 : Les nouvelles devront être déposées ou expédiées pour le samedi 5 novembre 2011 à minuit cachet de la poste faisant foi (les nouvelles reçues après cette date ne seront pas prises en compte), à l'adresse suivante : Association Lennvor, concours de nouvelles, 17 rue Camille Vallaux, 29480 Le Relecq-Kerhuon L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du texte envoyé.</p> <p>Article 4 : Les textes soumis devront être inédits, libres de droits et écrits en français ou en breton mais accompagnés de la traduction en français. Un maximum de 3 pages recto au format A4 (21 x 29.7 cm). Les textes seront dactylographiés, police de type Times New Roman, corps 12, intervalle simple. Un même candidat ne peut présenter plus d'un texte au concours sous peine d'élimination.</p>	<p>Article 5 : Les textes devront être anonymes et ne comporter aucun élément permettant d'identifier leur auteur. Les textes seront envoyés en 3 exemplaires. Les participants accompagneront leur texte d'un feuillet à part précisant ses nom, prénom, âge, adresse, numéro(s) de téléphone, et adresse courriel. Une fiche d'inscription est disponible sur le blog de LENNVOR http://salondulivreleennvor.hautetfort.com/ et peut être imprimée. Pour garantir l'anonymat des participants, un codage sera effectué par le secrétariat du concours à réception des candidatures. Les manuscrits ne seront pas rendus à leur auteur et les textes primés feront l'objet d'une lecture pendant le salon sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.</p> <p>Article 6 : Le jury se compose de membres choisis par le bureau de l'association Lennvor. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses propres critères. Les délibérations du jury resteront confidentielles. Les membres de ce jury ne sont pas autorisés à concourir.</p> <p>Article 7 : Les auteurs des nouvelles primées recevront des « chèques-livres » d'une valeur de 50 euros à la remise des prix le samedi 26 novembre 2010 à 14h30 à l'Astrolabe sous réserve de modification du programme. Ces chèques seront impérativement à dépenser sur le Salon soit le samedi de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 18h. Dans le cas où des « chèques-livres » n'étaient pas dépensés sur place ou bien non retirés par les lauréats auprès des organisateurs, ils seraient purement et simplement sans valeur après le salon et ne pourraient prétendre à aucune réclamation.</p> <p>Article 8 : Les candidats garantissent l'association Lennvor et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des oeuvres présentées. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.</p> <p>Article 9 : Les lauréats seront prévenus par courriel, courrier ou téléphone des résultats.</p>
---	---